



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Papeete, le 21 avril 2026

### **Ouverture de l'appel à projets 2026 du Fonds d'échanges à but éducatif, culturel ou sportif (FEBECS) en Polynésie française**

L'appel à projets du FEBECS est ouvert en Polynésie française jusqu'au 29 mai 2026.

L'État reconduit l'enveloppe de 12 millions F CFP afin d'aider les porteurs de projets du territoire à financer les frais de transport des jeunes de moins de 30 ans participant à un projet de déplacement et d'échange.

L'objectif du FEBECS est de favoriser la mobilité des jeunes entre la Polynésie française et la France hexagonale ainsi que les territoires et pays de l'environnement régional (Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Australie, Japon, Hawaii et Cook).

#### **Quels sont les projets éligibles ?**

Le FEBECS permet la prise en charge partielle des frais de transport aérien en classe économique, de jeunes de moins de 30 ans, de la Polynésie française vers la France hexagonale ou un territoire du bassin Pacifique, pour des projets relevant des domaines suivants :

- le **sport** (participation aux compétitions nationales, régionales),
- la **culture** (manifestation privilégiant la découverte de nouveaux talents, transport de jeunes artistes pour favoriser l'accès de leurs œuvres),
- l'**éducation** et la **jeunesse** (échanges éducatifs, classe lauréate d'un concours ou d'un prix national).

#### **Quelles dépenses sont éligibles ?**

La contribution financière de l'Etat au titre du FEBECS porte sur les frais de déplacements aériens, dans la limite de 80% du coût des billets de transport.

Le montant de la subvention FEBECS par projet ne peut excéder 1 789 976 FCFP (15 000 €).

#### **Qui peut déposer un dossier ?**

Les porteurs de projets peuvent être des associations ou des établissements scolaires.

Les demandes individuelles de jeunes sont également éligibles dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre d'un projet associatif ou sous couvert d'une association.

#### **Comment déposer un dossier ?**

Une notice détaillée précisant les conditions et les modalités de dépôt d'une demande de subvention FEBECS est disponible sur le site internet du haut-commissariat.

## **Cabinet**

### **Bureau de la communication interministérielle**

Tél. : (689) 40 46 87 00 – Port. : (689) 87 43 00 31  
Mél : communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr  
www.polynesie-francaise.gouv.fr

BP 115 – 98713 Papeete  
Avenue Pouvana'a a Oopa



# HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le dépôt du dossier s'effectue exclusivement en ligne via la plateforme « Démarche Numérique ».

Le formulaire FEBECS 2026 est accessible en cliquant sur le lien suivant :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/appel-a-projets-febecs-2026-polynesie-francaise>

## Quel est le calendrier ?

Les dossiers complets peuvent être déposés jusqu'au **vendredi 29 mai 2026 au plus tard, 11h59 (soit 23h59, heure de Paris)**.

Après examen, ils seront soumis à une commission de sélection le **9 juillet 2026**.

## Bilan FEBECS 2025

En 2025, le FEBECS a permis de soutenir 30 projets d'échanges entre la Polynésie française vers la France hexagonale ou vers un pays du bassin Pacifique pour un montant global de 12 millions F CFP. Au total, ce sont 274 jeunes de moins de 30 ans qui ont bénéficié d'une aide financière au titre du FEBECS 2025 (contre 235 en 2024) avec une moyenne d'âge d'environ 16 ans dans les domaines suivants :

- sport : par exemple une vingtaine de déplacements de jeunes pour participer aux compétitions sportives comme des championnats de France ;

- culture : par exemple aux échanges linguistiques et immersifs entre des associations culturelles, notamment au festival Waka Ama à Hawaii ;

- éducation : par exemple des échanges interacadémiques ou des voyages pédagogiques.

## Contacts

Pour plus de renseignements, contactez le Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion à la Direction des Interventions de l'État du Haut-Commissariat

- par courriel [bami@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:bami@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)
- ou par téléphone au 40 46 84 22

## Cabinet

### Bureau de la communication interministérielle

Tél. : (689) 40 46 87 00 – Port. : (689) 87 43 00 31  
Mél : [communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.gouv.fr)

BP 115 – 98713 Papeete  
Avenue Pouvana'a a Oopa